



ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DECEMBRE 2014

À QUOI SERT LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE?

Chaque employeur doit consulter la CAP pour tout ce qui concerne :
La **carrière** : titularisation, notation, avancements de grade ou d'échelon, promotion, prolongation de stage, reclassement
Les **questions statutaires** : détachement, disponibilité, refus de temps partiel, de formation...
Les **sanctions** disciplinaires.

VOTEZ FSU POUR CHOISIR DES REPRÉSENTANTS-ES :

- ☞ Qui rejettent toute forme de clientélisme et qui défendent les droits de toutes et tous dans la plus grande transparence : « Avec la FSU : tout est clair »
- ☞ Qui militent pour un syndicalisme actif qui conteste, fait des propositions, négocie et sait s'engager
- ☞ Qui s'impliquent dans un syndicat indépendant des Elus-employeurs

Attachés au respect de l'information, à la transparence et au principe de neutralité, les délégués-es FSU s'opposent à tout ce qui s'apparente au « clientélisme », et assurent votre défense contre l'arbitraire, et militent pour :

Vous informer de **vos droits**

L'avancement d'échelon à la durée minimum

Un vrai droit à la **carrière**, à la **formation**, la **reconnaissance** des métiers et des qualifications

Le **respect des règles statutaires** contre les passe-droits

La **transparence** pour la promotion en catégorie B et les avancements de grade en catégorie C

S'opposer à l'arbitraire de certains employeurs

Défendre les services publics locaux

De meilleures **conditions de travail**

Le **remplacement** des postes vacants

Projet de loi de **décentralisation** : la FSU exige le respect et la garantie des droits des personnels territoriaux

Les **avis unanimes de la CAP** doivent s'imposer aux employeurs territoriaux.

L'ambition d'un véritable service public local passe par l'attractivité de la FPT et le respect de ses agents de catégorie C. Néanmoins, les salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications. Les dernières revalorisations ne couvrent même pas l'inflation qui a déjà fait perdre aux agents près de 16% de pouvoir d'achat en 15 ans : c'est-à-dire presque 2 mois de salaires !



NOTRE SYNDICAT FSU EST INTERVENU POUR :

- ☞ Faire appliquer et défendre les 35 heures
- ☞ Faire rémunérer les astreintes, obtenir le paiement de la N.B.I. et des « heures sup' »
- ☞ Défendre des agents injustement sanctionnés et faire respecter la dignité professionnelle
- ☞ Défendre la reconnaissance des métiers et des qualifications
- ☞ Défendre le droit à la formation
- ☞ Exiger un ratio d'avancement de grade à 100%
- ☞ Exiger la nomination après réussite aux concours et examens professionnels
- ☞ Obtenir des créations de postes et améliorer la situation des agents à temps non complet
- ☞ Faire respecter les congés
- ☞ Obtenir ou augmenter les primes (IAT, IEMP, prime de panier, le travail pénible...)
- ☞ Obtenir une véritable prise en charge du coût des mutuelles par nos employeurs
- ☞ Défendre des agents victimes de harcèlement



